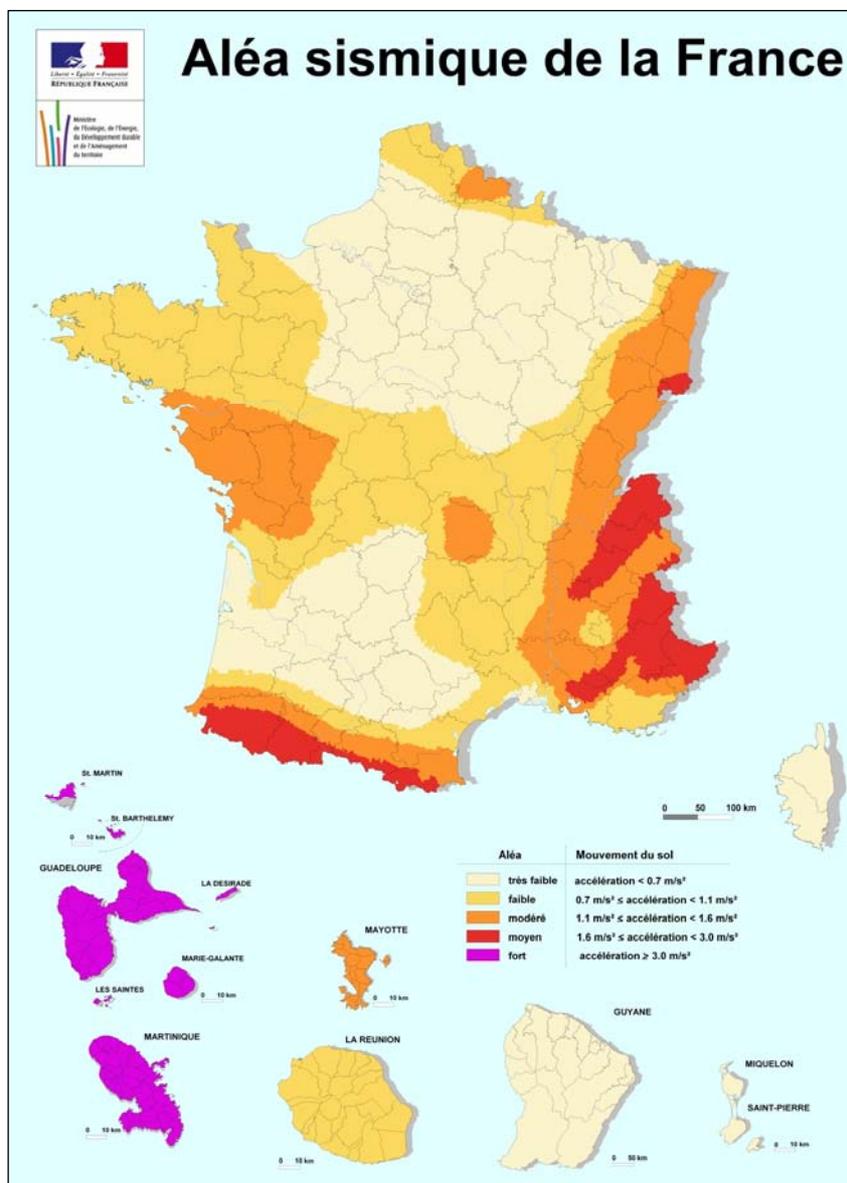


## RISQUE SISMIQUE

### DEFINITION ET CARACTERISTIQUES

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduisant par des vibrations dans le sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

L'aléa sismique d'une région, c'est-à-dire la probabilité qu'un séisme survienne est définie par l'analyse de la sismicité historique, de la sismicité instrumentale et l'identification de faille active. Le décret du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité en France fixe le zonage sismique de la France, divisée en 5 zones de sismicité croissante (aléa très faible, aléa faible, aléa modéré, aléa moyen et aléa fort)



Dernière mise à jour le 03/02/2012

Version n°2012

Auteur : GT PCS

Edition le 18/03/2013

Etat du document : projet



La Commune de Salaise sur Sanne est classée en zone d'aléa modéré (zone 3). Le décret du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique fixe les règles de construction parasismiques par catégorie d'importance des bâtiments. L'arrêté du 24 janvier 2011 fixe les règles parasismiques applicables à certaines installations classées.

## **HISTORIQUE DES EVENEMENTS PASSES**

Aucun dégât survenu suite à un séisme n'a été enregistré.

## **LOCALISATION**

Sur toute la commune

## **VULNERABILITE**